

Septembre
2018

LF news

Le journal des locataires de la SA Le Foyer / n°14



TOUJOURS MIEUX VOUS SATISFAIRE

ENQUÊTE DE SATISFACTION 2017 : **84%** DE LOCATAIRES SATISFAITS



Tous les 3 ans, comme tous les bailleurs sociaux, la SA Le Foyer réalise une enquête de satisfaction auprès de ses locataires. Un outil important qui vous donne la parole sur votre ressenti concernant la qualité de votre cadre de vie global. Merci à tous les participants d'avoir pris le temps de répondre à cette enquête téléphonique.

Sur les 1100 locataires interrogés, **84%** d'entre vous sont globalement satisfaits et autant qui déclarent qu'ils recommanderaient la société Le Foyer à leurs proches.



• **Les points forts qui traduisent les actions déjà menées** : les conditions d'entrée dans les lieux, le bon fonctionnement des équipements des parties communes, le prix du loyer, la qualité d'accueil et la relation clients.



• **Les axes d'amélioration qui présagent des actions futures** : le traitement des réclamations techniques, la propreté des espaces extérieurs et des parties communes.

Découvrez les principaux résultats

Votre niveau de satisfaction sur :

81%

La qualité de vie

76%

La propreté des parties communes

81%

Le fonctionnement des équipements du logement

64%

La propreté des espaces extérieurs

86%

Le fonctionnement des équipements de parties communes

47%

Votre demande d'intervention technique

82%

Votre relation avec la SA Le Foyer



TÉMOIGNAGE

Mouloud BENHENOU,
Responsable Pôle Immobilier

« Les bons résultats en matière de qualité du logement, des équipements, et de relation clients sont le fruit du travail permanent mené sur le terrain par nos collaborateurs. Le traitement et le suivi des réclamations restent un point d'amélioration sur lequel nous devons porter toute notre attention. Réduire le délai de traitement, apporter plus de transparence sur le suivi des réclamations, telles seront nos priorités sur les mois à venir. Des études sont d'ores et déjà en cours pour la mise en place d'un extranet qui permettra des échanges plus instantanés entre nos locataires et nos services. »

Le Foyer

Groupe ActionLogement

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

LOCATAIRES, VOUS ÊTES LES PREMIERS CONCERNÉS !



Choisir ses représentants, c'est choisir ceux qui seront associés aux décisions pour améliorer votre logement, votre immeuble et votre quartier. Alors pensez-y et votez, ils sont réélus tous les 4 ans.

Les représentants de locataires agissent en continu au service du bien vivre des résidents. Leur association se fait le relais de vos questions, vos remarques ou vos attentes. **Le 12 décembre 2018**, les locataires de la SA Le Foyer éliront 3 représentants, membres à part entière du Conseil de Surveillance. **Le vote aura lieu par correspondance**, avec un système d'enveloppe T. Toutes les précisions vous seront fournies en temps utiles dès le mois de septembre.

Avant le
30 Septembre

Vous recevrez avec votre avis d'échéance une lettre d'information relative à cette élection expliquant les modalités de vote et d'éligibilité.

Avant le
31 Octobre

Les listes des candidats devront être déposées au siège de la société avant le 17 octobre. Elles seront ensuite communiquées aux locataires avec leur avis d'échéance.

Avant le
30 Novembre

Vous recevrez par la Poste les programmes des candidats et le matériel de vote (bulletins de vote, enveloppe vierge, enveloppe T).

Avant le
10 Décembre

Nous vous recommandons de poster votre vote avec l'enveloppe T avant cette date.

Mercredi
12 Décembre

Jour de dépouillement du scrutin au siège de la Société Le Foyer sous la responsabilité de Mr le Président du Conseil de Surveillance. Les résultats seront communiqués par affichage immédiatement après leur proclamation.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

PROPRETÉ ET SÉCURITÉ

Vivre dans un cadre de vie agréable et sécurisé est le vœu de tout le monde. Pour cela, chacun doit veiller à respecter la propreté des parties communes et des abords des bâtiments. Chaque locataire est concerné par des gestes simples et quotidiens qui peuvent être importants pour le bien-être et la sécurité de tous.

- Pour éviter le triste et malodorant spectacle d'ordures jonchant le sol, veillez à bien **déposer vos sacs d'ordures ménagères dans les colonnes et/ou conteneurs réservés à cet effet.**
- Pour contribuer à la protection de l'environnement et à la récupération de matériaux, **pensez au tri sélectif.**
- Il appartient à chacun de **porter à la déchetterie** tous mobiliers, matériels et encombrants divers dont il souhaite se débarrasser.
- Ne laissez pas votre chien faire ses besoins dans les aires de jeux et les espaces verts. **Ramassez-les.**

FOCUS

LA VILLE D'ANGOULÊME S'ATTAQUE À LA SALETÉ DANS SES RUES



Afin d'encourager chacun d'entre nous aux bonnes pratiques en matière de propreté, la ville d'Angoulême a lancé depuis mai 2018 une vaste campagne de communication et de prévention. Affiches, distributions de cendriers de poches et de « cani-poches », opérations de nettoyage avec les comités de quartier... Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, Le Foyer s'associe à ces actions et compte sur ses locataires pour faire preuve de civisme.

TREMPLIN MUSIC'AL

LA GAGNANTE EST...

Fin mai 2018, Action Logement a dévoilé la lauréate de la première édition de son Tremplin Music'AL.

Il s'agit de **Visage Pâle** avec son titre « **Dans tes yeux** ». À l'unanimité, le jury a salué la qualité de son texte, sa mélodie et son timbre de voix. Elle remporte l'enregistrement studio de sa composition ainsi que le tournage et la réalisation de son clip vidéo. Découvrez la chanson de Visage Pâle sur **www.tremplin-musical.com**. Et rendez-vous en 2019 pour une nouvelle édition du Tremplin Music'AL !



LE MINISTRE JACQUES MÉZARD RENCONTRE LES RÉSIDENTS YELLOME DE COGNAC

Le 14 juin, après avoir signé la convention Action Cœur de Ville pour la Ville de Cognac, Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires, a visité la résidence Yellome au 30 rue Henri Fichon.

Située au cœur de Cognac, **cette opération d'acquisition-restructuration participe à la volonté de revitalisation du centre-ville.** Cette bâtisse historique, précédemment aménagée en résidence hôtelière, a été transformée en logements temporaires meublés et équipés pour jeunes actifs sous la marque Yellome. Suite à la visite d'un logement témoin, un temps d'échanges s'est improvisé entre le Ministre, le Préfet et un groupe de jeunes résidents Yellome : chacun a présenté son parcours et expliqué **les avantages du concept Yellome pour faciliter leur accès au logement et à l'emploi.** Des témoignages qui illustrent bien les solutions apportées sur le terrain par Action Logement et ses filiales. Très enthousiaste, le Ministre a conclu que « les expériences qui marchent, il faut les dupliquer ». Le concept Yellome a donc de beaux jours devant lui !



CHARENTE-MARITIME

DEUX NOUVELLES RÉSIDENCES POUR JEUNES ACTIFS



Cette année, la SA Le Foyer a livré en Charente-Maritime 2 nouvelles résidences Yellome : à Aytré en mai, à proximité du site ALSTOM, et en centre-ville de Royan en septembre, au sein de la résidence Les Explorateurs.

Composées de 21 et 15 logements meublés et entièrement équipés, elles permettent aux jeunes salariés, stagiaires ou apprentis de se loger à loyers abordables pour des séjours d'1 à 24 mois. **Comme dans toutes résidences Yellome, la simplicité est le maître mot.** Les modalités d'entrée et de sortie du logement sont flexibles et réduites au minimum. Les locataires disposent d'un accès Internet à haut débit et d'équipements communs pour faciliter la vie quotidienne (laverie, local vélos, espaces communs). Un référent apporte également écoute et aide aux résidents. De quoi bien démarrer dans la vie active !

40 PAVILLONS POUR LOGER LES MÉNAGES RÉTAIS

Pour répondre à la forte pression locative sociale sur l'île de Ré, et à la volonté des élus locaux, la SA Le Foyer livre en septembre et octobre 2018 Le Hameau de Rochefort à Bois-Plage-en-Ré.

Ce programme propose 40 maisons en location du T2 au T5. Les logements sont labellisés RT 2012 Effinergie +, gage d'économie d'énergie pour les locataires. Ils sont organisés en huit îlots autour d'une place centrale végétalisée. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux résidents !

GIRONDE

DERNIÈRES LIVRAISONS À VILLENAVE D'ORNON

Ces derniers mois, la société LE FOYER développe son offre locative avec la livraison de 4 nouveaux programmes immobiliers.

Elle dispose d'un patrimoine de **près de 160 logements sur la commune de Villenave d'Ornon**, répartis sur 7 résidences, dont 5 sur le quartier de Courréjean. Bien équipés, ces logements neufs disposent tous d'un extérieur (balcon ou jardinet) et d'un stationnement. Ils sont particulièrement fonctionnels et faciles à vivre.

Dans le quartier de Courréjean, les 3 ensembles immobiliers suivants ont l'avantage de se situer à proximité du Golf de Bordeaux Villenave d'Ornon et du centre commercial Rives d'Arcins.



Résidence Urban Cottage :

- 5 Rue Florence Arthaud
- 10 appartements : 6 T2 et 4 T3 répartis sur un bâtiment à 2 étages
- livrée en février 2018

Résidence Urban Lake :

- 9 Rue Florence Arthaud (face à la résidence « A fleur d'eau »)
- 24 appartements : 2 studios, 14 T2 et 8 T3 répartis sur un bâtiment à 3 étages et un attique
- livrée en septembre 2018

Résidence Od'éa :

- 64 avenue Mirieu de Labarre
- 13 appartements : 7 T2, 5 T3 et 1 T4 répartis sur un bâtiment à 3 étages et un attique
- Livraison en octobre 2018

A la frontière du parc Mussonville et du Pont de la Maye

Résidence Factory City :

- 459 route de Toulouse
- 11 appartements : 7 T2 et 4 T4 en duplex
- Livrée en juin 2018

VENTE DE PATRIMOINE

Devenir propriétaire de son logement : c'est possible !

Chaque année, après accord de la Mairie et de la Préfecture, la SA Le Foyer met en vente plusieurs logements de son patrimoine (appartements et maisons) pour favoriser l'accession à la propriété de ses locataires.

Si vous êtes locataire d'un logement proposé à la vente, n'hésitez pas à contacter notre service vente pour étudier votre projet et vous accompagner dans les démarches nécessaires à l'achat. Acheter son logement, c'est l'opportunité de se constituer un patrimoine et de sécuriser votre avenir. Pas de préavis de départ ni de déménagement, vous gardez votre cadre de vie et vos repères familiaux. Acheter son logement, c'est également de nombreux avantages :

- ◆ Un **prix préférentiel**.
- ◆ Un **contrôle technique** du logement avant la vente.
- ◆ Un **interlocuteur privilégié** dans le cadre de la copropriété qui gère l'immeuble.
- ◆ Un **accompagnement professionnel** dans la concrétisation de votre projet, de la promesse de vente à la signature de l'acte authentique, sans frais supplémentaire.
- ◆ Une **sécurisation** de votre achat grâce au PACK TRANQUILLITE : garantie de rachat, garantie de relogement et assurance perte à la revente, en cas d'accident de la vie.

N'hésitez plus et contactez notre service Vente au **05.16.42.35.63** !

TÉMOIGNAGE

Anouar Fayouka, propriétaire avec sa femme Manel, à Angoulême (16), depuis avril 2018.

« Nous étions locataires de ce pavillon depuis 2012. Travaillant dans le domaine du bâtiment et souhaitant devenir propriétaire, notre projet était d'abord de construire, mais les enfants voulaient rester dans cette maison. **Toute la famille se sent bien ici.** Le logement est agréable, avec une terrasse et un jardin, la maison est saine, nous connaissons le quartier, les voisins, et nous sommes proches de tout, y compris de nos lieux de travail. Pourquoi partir ? Nous nous sommes donc rapprochés du service vente pour procéder à l'achat.

Désormais propriétaires, nous commençons **des travaux pour améliorer le logement à notre goût** : pose de carrelage, extension à la place du garage pour y installer la cuisine, ouverture pour agrandir la pièce de vie, projet d'agrandissement de la salle de douche à l'étage... Financièrement c'est également plus intéressant que de faire construire. Le prix de la maison était très avantageux et nous avons bénéficié de prêts Action Logement et pro BTP à taux préférentiels. Au total, acquisition et travaux, **nous payons seulement 120€ de plus par mois par rapport à notre ancien loyer.** Désormais, c'est notre maison, les enfants sont contents et nous aussi ! »

◆ Vous souhaitez devenir propriétaire mais votre logement n'est pas concerné par la vente de patrimoine ?

Consultez nos logements disponibles sur www.LF-habitat.fr

En tant que locataire de la SA Le Foyer, vous avez une priorité de 2 mois* sur toutes les ventes de logements vacants.

*A compter de l'information qui vous est adressée avec votre avis d'échéance.

